



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT DE JURY

DU CONCOURS DE

PROFESSEUR DES ECOLES

Session 2018

Données statistiques de la session 2018

POUR LE CONCOURS EXTERNE PUBLIC :

- 224 postes offerts au concours
- 1036 candidats inscrits (soit 4,62 candidats pour un poste) :
 - 174 hommes (soit 16,80%)
 - 862 femmes (soit 83,20%)
- 503 candidats se sont présentés (soit 2,24 candidats pour un poste) :
 - 70 hommes (soit 13,92% du nombre de présents)
 - 433 femmes (soit 86,08% du nombre de présents)
- 323 candidats ont été déclarés admissibles (soit 1,44 candidat pour un poste) :
 - 47 hommes, soit 14,56% du nombre des admissibles
 - 276 femmes, soit 85,44% du nombre des admissibles

➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :

<u>DIPLOMES</u>	<u>2018</u>
Doctorat	2
Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)	5
Post secondaire 5 ans ou +	3
Master ou grade de master	32
Master 1	26
Inscrits Master 1	135
Inscrits Master 2	17
Grandes écoles Bac+5	2
Diplôme de niveau 1	1
Ingénieur bac+5	1
Diplôme 4 ^{ème} année postsecondaire	
Inscrit 4 ^{ème} année postsecondaire	
TOTAUX	224

POUR LE TROISIEME CONCOURS PUBLIC :

- 6 postes ont été offerts au concours
- 169 candidats se sont inscrits (soit 28,16 candidats pour un poste) :
 - 24 hommes, soit 14,20% du nombre d'inscrits
 - 145 femmes, soit 85,80% du nombre d'inscrits
- 53 candidats se sont présentés (soit 8,83 candidats pour un poste) :
 - 11 hommes, soit 20,75% du nombre de présents
 - 42 femmes, soit 79,25% du nombre de présents
- 13 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2 candidats pour un poste) :
 - 2 hommes, soit 15,39% du nombre des admissibles
 - 11 femmes, soit 84,61% du nombre des admissibles

POUR LE CONCOURS EXTERNE PRIVE :

- 11 postes ont été offerts au concours
- 102 candidats se sont inscrits (soit 9,27 candidats pour un poste) :
 - 12 hommes, soit 11,76% du nombre d'inscrits
 - 90 femmes, soit 88,24% du nombre d'inscrits
- 38 candidats se sont présentés (soit 3,45 candidats pour un poste) :
 - 4 hommes, soit 10,52% du nombre de présents
 - 34 femmes, soit 89,48% du nombre de présents
- 24 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2,18 candidats pour un poste) :
 - 4 hommes, soit 16,67% du nombre des admissibles
 - 20 femmes, soit 83,33% du nombre des admissibles

➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :

DIPLOMES	2018
Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)	1
Post secondaire 5 ans ou +	
Master ou grade de master	6
Master 1	3
Inscrits Master 1	1
Inscrits Master 2	
Grandes écoles Bac+5	
Diplôme de niveau 1	
Ingénieur bac+5	
Diplôme 4 ^{ème} année postsecondaire	
Inscrit 4 ^{ème} année postsecondaire	
TOTAUX	11

POUR LE TROISIEME CONCOURS EXTERNE PRIVE :

- 1 poste était offert au concours
- 29 candidats se sont inscrits (soit 29 candidats pour un poste) :
 - 2 hommes, soit 6,90% du nombre d'inscrits
 - 27 femmes, soit 93,10% du nombre d'inscrits
- 4 candidats se sont présentés (soit 4 candidats pour un poste) :
 - 1 homme, soit 25% du nombre de présents
 - 3 femmes, soit 75% du nombre de présents
- 1 candidate a été déclarée admissible

Rapport de Jury CRPE session 2018

Première épreuve d'admissibilité : français

Le sujet :

La première partie, sur 11 points, est une réponse argumentée et construite à une question portant cette année sur un corpus de quatre textes, du XIX^{ème} au XX^{ème} siècles, évoquant l'expérience musicale : trois textes narratifs, de Marcel Proust (*Du Côté de chez Swann*), George Sand (*Les Maîtres sonneurs*) et Franck Conroy (*Corps et âme*) et un essai de François Delalande (*La Musique est un jeu d'enfant*). Cette partie, qui s'apparente à une synthèse de documents, évalue la capacité du candidat à analyser des textes variés, à les mettre en relation pour en discerner les enjeux et répondre à la question posée.

La deuxième partie, sur 11 points également, vérifiait les connaissances fondamentales de la langue française par le candidat et portait sur les éléments suivants : temps et modes verbaux avec leurs valeurs d'emploi ; transposition d'un court texte du discours direct au discours indirect ; classes grammaticales ; connaissances lexicales ; propositions subordonnées. Nous attirons l'attention des candidats sur l'introduction, depuis la réforme des programmes, d'une question portant plus particulièrement sur les connaissances des procédés d'écriture simples et de leurs effets sur le lecteur. La maîtrise de la langue ne se limite pas en effet à la grammaire pure, mais inclut également l'identification de procédés d'écriture (relevant tout à la fois de la grammaire et de la stylistique) et l'analyse des effets produits. Les professeurs des écoles sont amenés, en particulier au cycle 3, à initier leurs élèves à la lecture de textes littéraires.

La troisième partie, sur 13 points, concernait des supports d'enseignement en cycle 1 (moyenne section de maternelle) : il s'agissait d'analyser une préparation de séquence consacrée à la réception du langage écrit s'appuyant sur la lecture de l'album, *Jacques et le haricot magique* et d'évaluer la pertinence des traces écrites disposées dans la salle de classe. Cette partie demandait de la part du candidat une connaissance assez précise des programmes de maternelle, des compétences à l'œuvre en lecture, ainsi qu'une capacité d'analyse didactique pour porter un regard critique sur les documents proposés.

Les résultats :

602 copies, soit 30 copies de moins qu'à la session 2017.

Le jury constate cette année encore un fléchissement des résultats : la moyenne générale est de 20,8 contre 21,1 sur 40 en 2017 (23,0 en 2016).

Le pourcentage de copies ayant une note inférieure à 20 sur 40 est de 42 % (contre 40 % l'année dernière).

Le nombre de notes éliminatoires (notes inférieures ou égales à 10 sur 40) a sensiblement augmenté, passant de 5 % à 7,3 % par rapport à la session précédente (44 copies contre 34). Il s'agit de copies qui n'ont traité que très partiellement le sujet ou qui ont présenté des lacunes graves en matière de connaissances grammaticales.

L'éventail des notes est cependant large, conformément à l'esprit d'un concours visant à recruter les meilleurs candidats : les notes s'échelonnent de 1 sur 40 à 39 sur 40.

Quelques excellentes copies se sont distinguées par la qualité de leur expression et de leur réflexion : 57 copies ont obtenu une note supérieure à 30 sur 40.

	Notes éliminatoires de 0 à 10	10 < notes < 20	Notes < 20	20 ≤ notes < 30	30 ≤ notes ≤ 40	Notes > 20
Nombre	44	209	253	292	57	349
Pourcentage	7,3 %	34,7 %	42 %	48,5 %	9,5 %	58 %

Résultats par concours :

Concours externe public : 507 copies. Moyenne générale : 21,5/40. Notes de 1 à 39

Concours externe privé : 38 copies. Moyenne générale : 20,0/40. Notes de 5 à 30,5

3^{ème} concours externe public : 53 copies. Moyenne générale : 16,4/40. Notes de 5,5 à 33.
3^{ème} concours externe privé : 4 copies. Moyenne générale : 13,7/40. Notes de 3,75 à 18,25.

Remarques et conseils aux candidats :

La première partie : question relative aux textes proposés

Moyennes obtenues par concours :

Concours externe public : 7,8/11

Concours externe privé : 7/11

3^{ème} concours public : 5,8/11

3^{ème} concours privé : 4,3/11

Cette partie a été la plus réussie. Le corpus ne soulevait guère de difficultés de compréhension et le jury a pu apprécier un certain nombre de qualités dans les copies : des réponses structurées, des transitions entre les parties souvent bien ménagées, des références aux documents explicites. Aucun texte n'a été négligé et l'essentiel des idées a été restitué. Les candidats ont bien perçu le pouvoir qu'a la musique de faire ressurgir des images du passé et de susciter des émotions vives. La plupart ont également évoqué l'idée d'expérience partagée. Toutefois, peu ont su véritablement analyser la nature de cette expérience, l'harmonie voire la communion entre les musiciens eux-mêmes et avec le public. La virtuosité et la maîtrise technique des artistes ont également été occultées.

Ce qui a contribué à départager les candidats relève essentiellement de la fluidité, de la précision de leur expression d'une part, et d'autre part, de leur capacité à mettre les documents en relation les uns avec les autres. Beaucoup trop de développements s'apparentent encore à une juxtaposition d'analyses, voire de résumés. Le principe de l'exercice suppose que les candidats tissent des liens entre les documents, soulignent les convergences, les divergences ou les nuances : l'organisation nécessaire entre les musiciens qu'évoque François Delalande dans le texte théorique par exemple se trouve illustrée par le texte de Conroy qui met l'accent sur la communion d'esprit et d'âme entre Claude et Fredericks. L'extrait du roman de George Sand en revanche met surtout en lumière la relation profonde entre l'artiste et son public, le phénomène de résonance entre Joset et Brulette qui perçoit instinctivement ce que le flûtiste avait souhaité communiquer.

Quelques rares candidats n'ont pas compris le sens de l'exercice et se sont livrés à un véritable commentaire littéraire du corpus. D'autres ont relégué la question à la fin de la copie et, faute de temps et de maîtrise, ont proposé une réponse embryonnaire.

Le jury attire l'attention des candidats sur des défauts récurrents et rappelle quelques principes liés à l'exercice de la synthèse :

- **L'introduction** : relativement courte (de l'ordre d'une demi page), elle a pour fonction de présenter le thème, les documents, de formuler clairement l'enjeu du corpus (sa problématique) et d'annoncer le plan.

Le jury attend une présentation succincte des documents : auteur, titre, date de parution, genre ou type de texte (récit / essai) et idée principale. Nous rappelons, comme chaque année, qu'il est inutile – et déconseillé sous peine d'alourdir la phrase- de préciser l'édition (Gallimard), la collection (Folio) et le numéro des pages. Il convient en revanche de ne pas confondre la date de la première parution avec celle d'une réédition, parfois récente, dont est extraite la page donnée : Marcel Proust n'a pas écrit *Du Côté de chez Swann* en 1998 par exemple.

Les candidats doivent veiller au respect des codes typographiques : les titres d'œuvre doivent être soulignés et non mis entre guillemets.

La problématique : beaucoup de candidats se sont contentés de reprendre la formule du sujet (« comment l'expérience musicale est évoquée par les auteurs de ce corpus »), certains parfois d'une manière approximative qui en modifiait le sens (*comment l'expérience musicale est-elle vécue par les auteurs ?*) confondant ainsi personnages, narrateurs et auteurs. Le jury attend du candidat qu'il soit capable de formuler l'enjeu du corpus (en l'occurrence ici le pouvoir de la musique), voire une mise en tension (comment la musique, sans le pouvoir des mots, est-elle vecteur de communication, voire de rapprochement entre les hommes) ou un questionnement auquel le développement s'attachera à répondre.

- **Le plan** : le jury a accepté plusieurs propositions de plan, en deux ou trois parties, dès lors qu'elles étaient pertinentes. On pouvait par exemple envisager une structure qui permettait de s'interroger sur les conditions

de l'expérience musicale vécue comme un partage, et sur le pouvoir de la musique, source de réminiscences et d'émotions indicibles. Le jury a pu regretter que certains plans annoncés n'aient en réalité par été suivis dans le corps du développement ou que les deux parties proposées aient été disproportionnées. Il conseille par ailleurs de former des paragraphes à l'intérieur de chaque partie afin de structurer plus clairement la pensée.

- **La capacité d'analyse** : le développement doit témoigner d'une véritable capacité d'analyse des documents. On ne saurait se contenter d'une juxtaposition de résumés.

- **La neutralité** : rappelons une fois encore que l'exercice de la synthèse impose un effort de distance et d'objectivité de la part du candidat ; cela implique de bannir opinions et exemples personnels, et toutes formes de digressions quelque intéressantes qu'elles puissent être. Les jugements de valeur sont à proscrire, surtout quand ils sont formulés de manière quelque peu maladroite ou incongrue (« *une musique douce sera toujours plus appréciée qu'une musique méchante* », « *Quant à George Sand, la musique est plutôt bucolique et gentille* »). Les allusions au ministre J. M Blanquer, à Woodstock, à Johnny Halliday ou à Verlaine n'étaient pas de mise ici, de même que l'évocation de l'habitude prise par tel candidat de chanter sous la douche le matin...

- **Les références des documents** doivent être explicites, sans toutefois faire l'objet d'un montage de citations. Celles-ci doivent être présentes, mais relativement courtes, bien insérées dans le développement ou dans la phrase. Le jury s'étonne du manque de culture générale de certains candidats qui ont cru que George Sand était un homme ou qui, inversement, ont pris le personnage de Swann pour une femme, ou qui déforment les noms des auteurs (*Michel Proust, François Lalande*)

Enfin, on ne saurait trop recommander aux candidats de prendre le temps de relire leur synthèse tout au long de la rédaction pour éviter les redondances, les répétitions lexicales et soigner la correction de l'orthographe et de la syntaxe.

La seconde partie : connaissance de la langue

Moyennes obtenues par concours :

Concours externe public : 4,4/11

Concours externe privé : 4,1/11

3^{ème} concours public : 3,3/11

3^{ème} concours privé : 3,8/11

Les résultats très décevants obtenus par un grand nombre de candidats dans cette partie étonnent dans un concours de recrutement de professeurs censés connaître et enseigner la grammaire.

Le jury ne peut que recommander vivement à tous les candidats de se préparer plus intensément à cette partie du sujet. La grammaire s'apprend, se travaille et on ne saurait concevoir qu'un futur professeur ne connaisse ni les classes grammaticales ni les différentes natures et fonctions des propositions subordonnées, par exemple.

Les questions posées permettaient de vérifier des connaissances fondamentales. Leur nombre, plus important que l'an dernier (6 contre 4 en 2017) aurait pu permettre de rattraper telle ou telle lacune.

La question 1. Très récurrente dans un tel concours, cette question portait sur l'identification de formes verbales : temps, mode et valeur d'emploi. Si les temps verbaux, en particulier le présent de l'indicatif et de l'impératif ont été le plus souvent repérés, les modes et les valeurs d'emploi ont soulevé plus de difficultés : beaucoup de candidats méconnaissent les notions de présent de narration et d'énonciation par exemple, confondent subjonctif et conditionnel. Le jury a relevé une confusion récurrente entre le passé simple et le présent de l'indicatif (« dit », « répondit »). Enfin, certaines incohérences ont pu réellement consterner le jury (« *puisse : verbe à l'indicatif conjugué au subjonctif* », « *demande : présent de l'indicatif au mode impératif* » « *emploi du présent de narration avec l'impératif qui est plus direct* »).

Beaucoup de candidats se sont efforcés de présenter la réponse sous forme de tableau, comme y invitait la question (« en proposant un classement »).

La question 2 n'était pas sans rappeler les exercices du brevet des collèves : il s'agissait de transposer des paroles rapportées, du discours direct au discours indirect. Le candidat devait donc procéder aux transformations attendues : changement de personne (passage du « tu » au « il »), concordance des temps (passage du présent à l'imparfait), syntaxe et ponctuation. Le jury a valorisé les candidats qui ont pensé à remplacer le pronom « ça » qui relève d'un registre de langue orale, familière, en « cela ». Si la plupart des candidats n'ont éprouvé aucune difficulté à transposer les temps et les pronoms, c'est la syntaxe en revanche qui a fait obstacle. Beaucoup ont conservé l'inversion du sujet, caractéristique de l'interrogation au discours direct, voire le point d'interrogation, plus rarement les guillemets. Alors qu'il attendait : *Il lui demanda où il prenait tout cela, à quoi cela pouvait servir, et ce qu'il voulait signifier par-là*, le jury a souvent lu des phrases à la syntaxe fautive et torturée : « *il lui demande qu'est-ce qu'il voulait...* », « *il lui demande à quoi que cela pouvait servir* ».

La question 3 portait sur l'identification de la classe grammaticale de « tous » déterminant indéfini et « tout » pronom indéfini. La question a été globalement mal traitée, révélant là encore une maîtrise insuffisante des catégories grammaticales, et une confusion fréquente entre nature et fonction. « Tout » a souvent été pris ici pour un adverbe, quand il n'a pas donné lieu à des interprétations erronées pour ne pas dire fantaisistes (« *pré-déterminant* », « *déterminant démonstratif inclusif* », « *déterminant emphatique* », « *adjectif numéraire épithète* », « *préposition de locution* »).

La question 4, d'ordre lexical, invitait à expliquer la forme et le sens du mot « compassion » et à donner deux adjectifs de la même famille. On attend en effet du candidat qu'il ait quelques notions sur la composition d'un mot (les termes « préfixe », « radical », « suffixe » sont des attendus récurrents dans un tel concours), et puisse expliquer son sens en contexte. Si beaucoup de candidats ont correctement identifié le préfixe et le radical, trop nombreux encore ont été ceux qui ont proposé un découpage erroné (compa/ssion) ou qui ont oublié d'employer les termes attendus (préfixe/radical). Les définitions données ont pu être approximatives, mais dans l'ensemble n'ont pas soulevé de difficultés majeures. Quelques candidats néanmoins, ont limité le sens de passion à celui d'amour ou proposé des définitions pour le moins extravagantes : « *Le mot passion a plusieurs sens, il peut être indiqué comme graduation comme avec un amour passionnel, ou bien exprimer une qualification, par exemple la passion selon... il peut aussi utiliser son sens ancien, avec un sens dit de l'aventure* ».

Le jury a valorisé les candidats qui ont fait preuve de connaissances plus fines, en se référant à l'étymologie (cum, avec ; patior, souffrir). Il n'a évidemment pas pénalisé ceux qui n'avaient pas fait de latin dans leur cursus... en revanche, il leur saurait gré de ne pas inventer des étymologies (com < cocon ; passion < pacere). La deuxième partie de la question a visiblement désorienté les candidats qui ont peiné à trouver des adjectifs de la même famille (« *passionnel* », « *compassant* », « *passionnant* », « *patient* », « *impatient* »).

Question 5 : C'est de loin la question qui a été la plus mal traitée. On attendait du candidat qu'il identifie et classe les propositions subordonnées. L'extrait présentait quatre propositions subordonnées conjonctives compléments circonstanciels (ou propositions subordonnées circonstancielles), deux propositions conjonctives complétives COD coordonnées et une proposition subordonnée relative complément de l'antécédent. Le jury a fait le choix de ne pas pénaliser les copies qui n'avaient présenté que la nature de la proposition, sans en préciser la fonction. Néanmoins, les résultats ont été décevants, soulignant le manque de connaissances d'un trop grand nombre de candidats. Le jury a été surpris de lire à plusieurs reprises « *subordonnée principale* », ou « *proposition subordonnée indépendante* ». Les notions fondamentales ne sont manifestement pas acquises par un nombre important de candidats.

Question 6 : Cette question tendait à évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les faits de langue (lexicaux, grammaticaux, stylistiques) et à en interpréter le sens. Ce type de question, assez nouveau dans le cadre du CRPE, répond aux nouvelles exigences des programmes de cycle 3. Le jury n'attend pas une expertise très fine de la part de candidats qui n'ont pas nécessairement suivi un cursus littéraire, mais une capacité à repérer des procédés d'écriture simple (modalités de phrases, réseaux lexicaux, métaphore, comparaison, hyperbole...) et à les mettre en relation avec le sens du texte. Ainsi par exemple, la métaphore de la navigation (« *voguèrent* », « *grand voilier roulant sous le vent* », « *flot magique* ») insistait sur l'idée d'aventure partagée et d'évasion, l'expérience musicale étant assimilée à un voyage en mer. On pouvait également montrer que les propositions subordonnées circonstancielles de temps soulignaient la simultanéité des propositions musicales des deux personnages et de leurs pensées, rendant sensible leur communion d'esprit et d'âme.

Cette question a été globalement réussie, même si les candidats ont plus de peine à interpréter la figure de style qu'à la repérer.

Le jury invite vivement les candidats à revoir les connaissances lexicales et grammaticales fondamentales de manière plus précise. Celles-ci représentent près d'un tiers de la note et constituent des prérequis indispensables chez des professeurs qui auront à les enseigner à leurs élèves.

La troisième partie : analyse de supports d'enseignement

Moyennes obtenues par concours :

Concours externe public : 5,8/13

Concours externe privé : 5,9/13

3^{ème} concours public : 4,2/13

3^{ème} concours privé : 3,1/13

Cette partie évaluait tout à la fois la connaissance des programmes et la capacité d'analyse didactique des candidats. Le jury a bien entendu tenu compte de l'inexpérience professionnelle de ces derniers et examiné leurs remarques et leurs propositions avec toute la bienveillance requise. A ce stade du cursus, on n'attend pas une expertise et une réflexion didactique aboutie.

Toutefois, il convient de rappeler qu'une *analyse* n'est pas une simple description et qu'elle invite à évaluer les aspects pertinents du document proposé mais aussi à adopter une distance critique.

Cette partie a été diversement traitée ; certains candidats, pris par le temps, n'ont pu traiter la totalité du questionnaire, se privant ainsi de points précieux.

Question 1 : La question tendait à vérifier la connaissance des programmes de maternelle par le candidat. S'il ne s'agissait évidemment pas de réciter tout un pan du programme, on attendait cependant que le candidat identifie le domaine de compétence dans lequel la séquence s'inscrivait : « **Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions** ». Un bon nombre de candidats se sont mépris sur les objectifs de cette séquence, pensant à tort qu'il s'agissait de faire écrire des élèves de moyenne section ou de commencer le déchiffrement syllabique. L'enjeu était ici d'habituer les élèves à la réception du langage écrit afin d'en comprendre le contenu. Les réponses ont parfois multiplié les compétences, associant celles effectivement attendues à d'autres, totalement inaccessibles à des enfants de cet âge, révélant une certaine méconnaissance des programmes de cycle 1.

La question 2 invitait à une analyse critique d'une séquence d'enseignement. Ce type de question, très classique dans ce concours de recrutement, implique de pointer à la fois les aspects intéressants de la séquence mais également d'en analyser les faiblesses ou les lacunes. Le jury a noté une propension des candidats à relever les aspects pertinents de la séquence, et cela à juste titre, mais une réticence à critiquer le document, à adopter une distance critique. Beaucoup de copies n'ont proposé qu'une description, dénuée d'analyse, qui a rapporté peu de points.

La question 3 été mieux réussie : les candidats ont bien identifié dans l'ensemble les obstacles possibles à la compréhension (lexicales, syntaxiques, chronologiques, référentielles). Certains ont pu formuler des propositions intéressantes, fondées semble-t-il sur des observations de certaines pratiques de terrain. C'est la pertinence de ces propositions qui a permis de départager ici les meilleurs candidats.

La question 4 : Cette question invitait là aussi à faire preuve d'une analyse critique et à justifier un jugement. Là encore, la méconnaissance des attendus du cycle 1 a incité les candidats à exagérer la pertinence des documents proposés.

Cette troisième partie, fortement pondérée, mérite par conséquent une préparation approfondie, une exploitation plus précise des instructions officielles et des programmes. Le jury invite les candidats à prendre du recul par rapport aux exemples de séquences proposés et à se projeter réellement dans une classe, à tenter de proposer des solutions et de les commenter. Les temps d'observation pendant la formation initiale sont à exploiter lors de cette troisième partie.

Présentation et expression :

Moyenne par concours :

Concours externe public : 3,3/5

Concours externe privé : 3,3/5

3^{ème} concours public : 3/5

3^{ème} concours privé : 2/5

Comme chaque année, nous rappelons la nécessité de soigner la présentation et la graphie. Le professeur des écoles se doit d'avoir une écriture lisible pour les élèves. Il convient de veiller par exemple à ne pas mêler écriture manuscrite et écrite scripte, ou majuscules et minuscules au sein d'un même mot (« conTexTe », « épRouveR »)

Si le jury salue les efforts d'expression de la plupart des candidats, il ne peut que déplorer des erreurs récurrentes dans un trop grand nombre de copies, concernant les chaînes d'accord, les accents et les homophones (travail/travaille ; est/et ; son/sont ; on/ont ; ces/ses). Plus ponctuellement, le jury a relevé des erreurs lexicales sur des termes courants : *synonyme, ethymologie, champs lexical, classe gramaticale*.

Si les candidats se sont efforcés de bannir les tournures familières, le jury leur recommande d'éviter des formules à la mode, récurrentes comme « au final » ou « des fois » au lieu de « parfois ».

Rappelons enfin que l'interrogation indirecte (récurrente dans l'annonce de la problématique en introduction) se distingue de l'interrogation directe par l'absence d'inversion sujet-verbe. Le jury a pu lire trop souvent des formules maladroitement comme celle-ci : « *C'est en cela que l'on peut se demander quels sont les sentiments que la musique fait ressentir aux individus et également, quelles sensations provoque-t-elle ?* »

Nous terminerons en conseillant aux candidats la nécessité de bien gérer le temps, afin de traiter les trois parties et de corriger les erreurs résiduelles : l'épreuve est exigeante, le volume du corpus et des questions important au regard des quatre heures dévolues.

Deuxième épreuve d'admissibilité : mathématiques (40 points)

L'épreuve :

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le sujet 2018

Le sujet, très complet, présentait une variété de situations permettant à chaque candidat de montrer l'étendue de ses connaissances.

Une première partie sur 13 points, constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun, permettait d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Le problème proposé exigeait peu de connaissances mathématiques expertes mais faisait appel à des notions et des démarches très variées et abordables (essentiellement lecture de graphique, calculs à partir de formules données, conversions...). L'énoncé présentait une quantité de données importante qui a pu décourager certains mais qui contenait également bon nombre d'éléments permettant de répondre correctement. Ainsi les parties A et B de ce premier problème évaluaient surtout le bon sens, la lecture graphique, la recherche d'informations tandis que la partie C demandait des compétences mathématiques plus expertes.

Une deuxième partie, également sur 13 points, composée d'exercices indépendants, permettait de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Le premier exercice demandait un calcul de volumes à partir de formules données puis une démonstration géométrique justifiant le parallélisme de deux segments par la réciproque de Thalès. Le second exercice proposait des calculs de probabilités autour d'une situation de loterie.

L'exercice trois, inédit, abordait de nouvelles notions de programmation avec le logiciel scratch.

Le dernier exercice comportait 4 affirmations « vrai-faux » vérifiant des connaissances diverses : surface extérieure et volume du cube, inverse de somme et somme d'inverses, pourcentages et géométrie (angles)

Enfin une troisième partie sur 14 points consistant en une analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettait d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Permettant de vérifier les compétences professionnelles en cours d'acquisition, cette partie présentait trois situations indépendantes illustrées par des productions d'élèves et des extraits de manuel.

Pour chacune des trois situations proposées, il s'agissait souvent de vérifier si le candidat repérait bien les notions qui y étaient abordées. Une analyse des productions d'élèves (réussites et erreurs), des procédures et stratégies était ensuite demandée pour terminer par des propositions d'aménagement de la situation en envisageant les effets attendus chez les élèves.

- La première situation faisait appel à des connaissances fondamentales sur les notions de calcul posé, calcul en ligne, calcul mental.
- La seconde situation présentait la production de trois élèves calculant le périmètre d'une figure à partir de longueurs de segments exprimées sous forme de fractions décimales.
- La dernière situation évoquait l'addition des nombres décimaux à partir de l'exemple du calcul de $3,12 + 5,7$ réalisé par quatre élèves.

Les résultats

598 copies corrigées avec une moyenne de 22,89 sur 40

	Notes éliminatoires de 0 à 10	10 < notes ≤ 20	Notes ≤ 20	20 < notes < 30	30 ≤ notes ≤ 40	Notes > 20
Pourcentage	3,5%	31,4%	34,9 %	51,2 %	13,9 %	65,1 %

Le nombre de candidats présents aux épreuves est sensiblement le même que l'an passé.

La qualité des copies de cette session est légèrement inférieure à celle de l'année passée avec une répartition encore plus déséquilibrée.

En effet, même si le pourcentage de copies au-dessus de la moyenne reste très majoritaire (près de 7 candidats sur 10 obtiennent une note supérieure à la moyenne contre 5 sur 10 précédemment) le nombre de très bonnes copies est en très nette régression passant de 23,1% à 13,9% cette année.

Conjointement à cette quantité de très bonnes copies en baisse, il est notable de constater que les notes éliminatoires ont encore régressé passant en dessous des 4 %.

Les résultats montrent ainsi une répartition moins harmonieuse des notes que d'autres années avec plus de 82 % des copies obtenant de 10 à 30 points sur 40.

Remarques

Le sujet est apparu très bien équilibré présentant des situations variées proches du quotidien montrant un usage concret des mathématiques. Beaucoup plus abordable que ceux des années précédentes tant sur le fond que sur la forme : des notions mathématiques habituelles, pas de grande démonstration attendue, une présentation des exercices très classique, un découpage des différentes questions permettant des résolutions partielles, peu de piège ou de question plus experte.

Le barème valorisait toutes les réponses, avec des exercices très faciles basés sur la simple lecture de document et la recherche d'informations, notamment dans la partie A mieux réussie que la partie B demandant davantage de connaissances mathématiques. (12,55 sur 20 pour 10,12 sur 20 pour la partie B)

Des copies obtiennent ainsi des notes honorables malgré des manques évidents de connaissances mathématiques.

Quelques erreurs importantes signalées :

Dans la partie mathématique quelques notions apparaissent moins maîtrisées que d'autres :

- Codage SCRATCH très peu connu
- Erreurs de conversion (décimètre cube \rightarrow litre , km/h \rightarrow m/s)
- Probabilité
- Confusions : aire et périmètre, inverse et opposé,
- Erreurs de calcul malgré la formule donnée dans l'énoncé
- Précision et rigueur dans l'usage du vocabulaire mathématique

Pour la partie didactique, les mêmes erreurs sont unanimement repérées :

- Le manque de maîtrise du vocabulaire didactique (absent ou approximatif) pour expliquer les notions en jeu ou les procédures des élèves.
- Il est demandé une explication des procédures, le candidat se cantonne bien souvent à les décrire.
- Ces descriptions des stratégies des élèves manquent de concision, leur analyse n'est que très rarement synthétique et pertinente.

Conseils aux candidats

Quelques mots clés peuvent guider la préparation à cette épreuve :

Rigueur

Cette qualité est attendue dans les démonstrations bien évidemment, mais aussi dans les réponses apportées aux questions. Ainsi pour démontrer, multiplier des exemples ne suffit pas, ni partir de la réponse pour la vérifier. Bien maîtriser le vocabulaire utilisé ou les théorèmes cités.

Penser aux unités dans les réponses attendues.

En géométrie, laisser les traces de construction peut aider à comprendre le cheminement du candidat

Connaissances de base

Des éléments de mathématiques essentiels sont attendus : bien maîtriser les concepts de numération (entiers et décimaux), les techniques opératoires, les théorèmes de Pythagore et Thalès, unités de mesure et conversions, codage, tableur, etc.

Le programme de l'école maternelle ainsi que les démarches qui y sont mises en œuvre font également partie des fondamentaux.

Concision

Elle est toujours appréciée, notamment dans les démonstrations mais surtout dans la troisième partie du sujet : il convient de sélectionner et de ne conserver que les éléments utiles à la démonstration. Les candidats doivent s'attacher à l'essentiel dans la partie didactique en ayant soin de ne pas multiplier à l'excès les propositions. De la même manière, il est inutile de reformuler l'énoncé ou même de résoudre le problème posé aux élèves lorsqu'il est demandé d'analyser les procédures présentées.

Lire attentivement les consignes

Même si cela paraît évident, attention à bien répondre aux questions de l'énoncé : démontrer, déterminer *par le calcul*, montrer que, en déduire, indiquer si l'affirmation est vraie ou fausse en justifiant, analyser, *pour chacune* donner *deux* méthodes tous ces libellés appellent une réponse différente et précise.

Clarté

Devant la multitude de questions les candidats doivent aussi porter une attention particulière à la présentation des réponses afin de faciliter leur repérage pendant la correction. Ainsi, même si l'ordre du sujet n'est pas rigoureusement respecté, l'identification des réponses pour chaque partie, chaque question est importante.

Même si l'énoncé ne le demande pas explicitement, proposer une présentation synthétique sous la forme de tableau ou de schéma par exemple témoigne d'un esprit de synthèse apprécié pour cet exercice.

L'encadrement des réponses ou leur mise en valeur par une couleur différente peut également être apprécié.

Première épreuve orale d'admission : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (60 points).

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- Sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au Jury un **dossier de dix pages au plus**, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (clé USB). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Clé USB, dans un délai et selon des modalités fixés par le Jury. Ce dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- La description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- **La présentation du dossier par le candidat** (vingt minutes) ;
- **Un entretien avec le jury** (quarante minutes) portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Cette épreuve permet d'évaluer le degré de maîtrise de compétences professionnelles (en cours d'acquisition...). **Les candidats ont pu faire un choix disciplinaire. Il s'agissait de faire émerger ses compétences pédagogiques et didactiques en cours de formation**, en lien avec des connaissances disciplinaires solides.

Un bon dossier devait faire référence au programme avec une problématique retenue et un niveau de classe.

La synthèse scientifique devait permettre de se poser les bonnes questions pour la séquence pédagogique. Les questions après la présentation ont permis un approfondissement, à caractère scientifique ou pédagogique et un élargissement, en restant dans le domaine scientifique choisi.

B/ Quelques éléments statistiques :

Répartition par option	Géographie	Histoire	Education musicale (EM)	Histoire des arts (HDA)	Sciences techno (ST)	Arts visuels	EMC		
PE PU	18	70	30	3	115	32	55	323	
3ème concours	0	3	1	0	6	2	1	13	336 PU
PE PR	0	7	3	0	10	2	2	24	
3ème concours	0	0	0	0	1	0	0	1	25 PRIVE
Total/discipline	18	80	34	3	132	36	58	361	361

Sur la totalité des candidats admissibles, **341 candidats ont été évalués** (20 candidats absents ou abandons ou éliminés avant l'épreuve).

Moyennes : public = 37,43 ; privé = 39,93. Les notes vont de 3/60 à 60/60 tous concours confondus :

- 243 candidats ont obtenu une note entre 31 et 60/60 (dont 33 excellents candidats ont obtenu 60/60) soient 71% > moyenne de 30/60.

- 59 candidats ont entre 16 et 30/60 (17%), 39 candidats ont entre 3 et 15/60 (12 %)

C/Quelques remarques des commissions :

Les commissions ont apprécié une bonne maîtrise par la plupart des candidats des modalités pratiques de l'épreuve. Nous pouvons conseiller aux candidats du 3ème concours de s'appuyer sur ce rapport pour préparer les épreuves.

Le dossier lui-même :

La forme du dossier était globalement satisfaisante. Pour rappel, les dossiers doivent comporter :

- Un titre
- Un sommaire
- Une pagination (**10 pages maximum annexes comprises**)
- Une bibliographie /sitographie
- Des sources identifiées accompagnant les documents

Par souci de ne pas dépasser le format imposé, encore quelques candidats ont choisi de réduire très fortement la police, les marges ou la taille des illustrations, ce qui sort du cadre fixé par la note académique et qui a eu pour effet de rendre le dossier peu lisible. **Le non-respect du cadre fixé est pénalisant pour les candidats lors de leur évaluation.**

Le dossier peut comporter un support numérique qui ne doit pas apporter d'éléments supplémentaires mais qui peut les présenter de façon plus adaptée. Par exemple, le dossier papier peut comporter un lien vers une vidéo, une image, un extrait audio, une carte, tandis que le support numérique le présentera dans son intégralité.

Un nombre de documents restreints et pertinents est préférable à une bibliographie foisonnante et confuse.

La présentation des séquences pédagogiques sous forme de tableaux a été appréciée par les commissions de jury.

Le dossier doit être un dossier personnel, bien maîtrisé et que le candidat s'est complètement approprié. (Attention à ce que l'on peut trouver en particulier sur internet).

Les commissions du jury regrettent que certains dossiers soient présentés avec un niveau de maîtrise de la langue insuffisant (syntaxe et orthographe défailantes...) pour prétendre à des fonctions d'enseignants. Une relecture s'avère donc plus que nécessaire.

Sur le fond du dossier, **il ne faut surtout pas négliger la partie sur les fondements scientifiques** (vocabulaire spécifique au champ disciplinaire choisi par le candidat). On a pu constater des erreurs didactiques et des déséquilibres entre les différentes parties du dossier, au détriment des apports scientifiques.

La présentation du dossier (20 minutes) :

La forme : l'exposé ne doit pas excéder 20 min, ce qui est très généralement respecté. Une bonne maîtrise des connaissances et compétences présentées dans le dossier est privilégiée. Pour une meilleure gestion de son temps, il est toutefois conseillé de se munir d'une montre.

Le candidat peut utiliser des outils numériques pour présenter son dossier. Dans ce cas, il lui revient d'apporter le matériel adéquat (vidéoprojecteur, ordinateur...) et prévoir le temps d'installation du matériel (inclus dans les 20 mn).

On constate encore, mais de manière exceptionnelle une lecture linéaire du dossier qui est pénalisante. Les candidats ont apparemment bien compris les attentes de cette épreuve soulignées dans les rapports précédents. Toutefois, certaines prestations orales ont manqué de rythme. **Une bonne maîtrise de la langue**, tant à l'écrit qu'à l'oral, est un prérequis indispensable qui fait pourtant parfois défaut.

Le fond : la **partie scientifique du dossier doit faire partie de ce temps d'exposé** et les connaissances du candidat doivent correspondre à la fin du cycle 4. **Elle doit être articulée avec les séquences proposées par le candidat.** Si des connaissances d'un niveau supérieur au niveau collège sont développées, il est indispensable qu'elles soient parfaitement maîtrisées. Les commissions ont particulièrement apprécié le regard critique de certains candidats sur leur séquence.

Des dossiers font référence à **l'outil numérique qui prend toute sa place dans les pratiques de classe mais qui doit permettre d'éduquer effectivement les élèves au et par le numérique.**

Enfin, **la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves a été très peu développée** par les candidats dans les dossiers présentés : il faut savoir anticiper la **différenciation pédagogique**. **Une bonne connaissance de l'éducation prioritaire et de l'école inclusive est attendue des candidats.**

Quelques recommandations des commissions sur le dossier présenté par le candidat :

Le candidat veille à indiquer **le titre** de son sujet dans le dossier qu'il doit présenter. Ce dossier doit aussi être paginé, comporter une police adaptée (voir la note académique) et une bibliographie organisée. **Les documents doivent être lisibles et leurs sources explicites** (un manuel scolaire ou un site ne saurait constituer l'unique source d'un dossier).

Le candidat peut utiliser un support numérique afin d'illustrer certains éléments présents dans le dossier (documents iconographiques par exemple). De la même manière, il peut **intégrer le numérique à sa séquence à condition que celui-ci ait un intérêt pour la présentation du dossier.**

De plus, il doit **s'entraîner à le présenter à l'oral** afin d'être capable de se détacher du dossier pour présenter son exposé. De même, si la maîtrise de **la langue française est attendue**, il est également recommandé de **soigner sa diction, son élocution** et de veiller à sa posture. **Les commissions ont constaté une amélioration de la posture des candidats et de la qualité des échanges avec eux.**

Le candidat doit aussi **maîtriser les connaissances et les concepts** cités dans son dossier. Il est souhaitable que des élargissements possibles sur le thème choisi soient anticipés. Pour les candidats qui le peuvent, prendre appui sur les stages en situation ou d'observation est pertinent, mais il faut savoir en faire une analyse réflexive.

Par une approche transversale, on peut ainsi donner sens pour les élèves, grâce au lien entre les domaines disciplinaires et l'actualité. On peut développer également d'autres compétences comme la maîtrise de la langue (champ lexical étendu, synonyme, sens différents en fonction des contextes...).

Quelques remarques par domaines :

Arts (Arts visuels, éducation musicale et histoire des Arts) : ces dossiers ont représenté 21% du total. Les commissions attendent des candidats d'envisager ce que le numérique pourrait apporter comme plus-value dans leur démarche pédagogique dans ces domaines artistiques. En éducation musicale enfin, les prestations chantées et la mise en voix ont été souvent de qualité.

Histoire, géographie et Enseignement Moral et Civique : ces dossiers ont représenté 43% du total. Les commissions ont particulièrement apprécié encore cette année certaines présentations en Géographie. Les commissions attendent en particulier une bonne connaissance des grands repères historiques et géographiques que doit maîtriser tout élève en fin d'enseignement obligatoire et une bonne connaissance de l'actualité.

Sciences et technologie : ces dossiers représentent 36% du total. Les commissions ont apprécié dans ces domaines la qualité scientifique (niveau collège) de l'exposé, la maîtrise des concepts et la connaissance de la démarche d'investigation. Le candidat capable d'expliquer simplement les contenus scientifiques et d'envisager leur appropriation dans la classe est plus convaincant que celui qui souhaite faire état de ses connaissances universitaires.

Les commissions ont dans l'ensemble constaté une posture d'écoute avec une bonne tenue des candidats.

Les commissions ont parfois constaté que les connaissances didactiques, pédagogiques (théories de l'apprentissage...) et institutionnelles (programmes, progressions, socle...) étaient insuffisantes.

Un décalage a de temps à autre été relevé, lors de l'entretien, entre les éléments didactiques du dossier qui sont souvent très poussés et la maîtrise approximative de ceux-ci par le candidat. Enfin, les liens entre l'actualité et le thème choisi seraient particulièrement appréciés (en EMC par exemple).

La posture du candidat est alors essentielle : on attend du candidat qu'il se positionne dans sa future fonction d'enseignant : éthique, rigueur, responsabilité, respect des codes

Quelques recommandations des commissions sur l'entretien :

Les commissions attendent des qualités dans la présentation orale (audibilité, débit correct...) et une bonne maîtrise de la langue.

Les candidats doivent également maîtriser les grands éléments de recherche :

- **sur le développement de l'enfant** (Le développement du langage en particulier).
- **sur l'apport des neurosciences à la compréhension des processus d'apprentissage.**

Certaines notions du programme de collège sont approximativement maîtrisées (en particulier le cycle 4). Les candidats ont souvent des difficultés à conceptualiser pour expliquer et/ou interpréter les phénomènes simples, à définir clairement des notions. **Une connaissance même générale des programmes de collège est souhaitable afin d'inscrire le cycle 3 dans une continuité pédagogique.**

Le jury rappelle qu'Eduscol met à disposition de nombreuses ressources utiles aux candidats (en particulier les documents d'accompagnement). <http://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3.html>

Les commissions ont enfin apprécié la maîtrise par certains candidats des enjeux portés par l'évolution des pratiques d'évaluation. **Les commissions attendent donc une réelle réflexion sur les différentes modalités d'évaluation (diagnostique, formative, formatrice, sommative, certificative autoévaluation...)**

Les commissions ont parfois constaté une représentation souvent très traditionnelle de l'enseignement et du rôle de l'enseignant. On rappelle ici que **la première compétence d'un professeur est de faire partager les valeurs de la République**. Il est donc vivement conseillé de se tenir au courant des évolutions actuelles du système éducatif.

Une prise en compte des représentations initiales des élèves a été appréciée (s'appuyer sur l'environnement proche et le quotidien de l'élève pour donner du sens aux enseignements...) La démarche d'investigation en sciences par exemple et de développement de l'autonomie des élèves ne doivent pas laisser croire que le rôle de l'enseignant se limite à valider ou invalider les réponses des élèves. **Le statut de l'erreur** et son rôle dans les processus d'apprentissage doivent être intégrés.

Le jury regrette un certain manque de recul de beaucoup de candidats (**trop peu d'éléments critiques sur la séquence** lors de l'entretien). Il faut **savoir imaginer une variété des modalités pédagogiques dans une séance ou dans la séquence** (démarche inductive/déductive ; travail individuel/binôme/groupes ; démarche de projet/cours dialogué...)

Pour les candidats qui ont pu bénéficier de mise en situation devant élèves, le retour sur leur expérience a été apprécié par les commissions.

Le jury insiste enfin sur l'importance de la connaissance du très jeune enfant et sur la spécificité du Cycle 1. Un questionnement portant spécialement sur l'école maternelle a été porté à ce propos par l'ensemble des commissions (les différents domaines d'apprentissage à l'école maternelle ne sont en effet pas toujours bien maîtrisés).

Deuxième épreuve orale d'admission (100 points)

Entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : trois heures.
- Durée totale de l'épreuve (exposés et entretiens) : une heure et quinze minutes.

L'épreuve comporte 2 parties :

- 1ère partie : elle permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

- 2ème partie : elle vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

1ère partie : EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (40 points)

Descriptif de l'épreuve (extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 – MENH1310119A)

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes).

Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2018

- Les activités athlétiques
- Les activités aquatiques
- Les jeux et sports collectifs
- La danse

L'EXPOSE

Il s'agit d'organiser et construire un propos cohérent. Il faut donc veiller à maîtriser les notions et concepts choisis, à illustrer son propos d'exemples concrets mais aussi à susciter l'intérêt du jury. La gestion du temps de parole est importante ainsi qu'une bonne articulation. Rappelons que l'exposé doit durer dix minutes. Le candidat peut se munir d'un chronomètre.

L'ENTRETIEN

L'entretien débute en prenant appui sur les propos des candidats pour leur permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes. Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées

- Des candidats cherchent à « plaquer » une réponse-type construite lors de la préparation au concours, souvent au détriment d'une analyse problématisée du sujet.
- Des candidats cherchent à faire valoir des connaissances liées à l'APSA support, au détriment d'une mise en évidence de leurs capacités à concevoir l'acte d'enseigner l'EPS.
- Des candidats n'intègrent pas réellement les références institutionnelles dans leurs propositions (ils les citent).
- La séance présentée est très rarement intégrée à une séquence ou à une unité d'apprentissage.
- L'échauffement proposé n'est pas toujours évoqué et ne fait pas souvent sens.
- Les dispositifs pédagogiques et modalités d'organisation du groupe classe ne sont que rarement abordés.
- Des candidats ne portent pas une attention suffisante à la sécurité physique, affective des élèves. Les conditions d'enseignement à la piscine sont souvent méconnues.
- Le lexique propre à l'EPS n'est pas toujours utilisé à bon escient. Notons, notamment, la confusion entre champ d'apprentissage et compétence.

Conseils et recommandations aux candidats :

Le jury est sensible à la qualité d'expression et de communication des candidats et à leur connaissance du développement de l'enfant. Il s'agit de montrer qu'ils disposent de connaissances didactiques et pédagogiques (même mesurées). D'une manière générale, les candidats doivent prendre conscience que la préparation à cette épreuve doit être effective et anticipée. La définition, les enjeux de l'activité présentée et ce que doivent apprendre les élèves sont des points essentiels à maîtriser. La gestion de l'hétérogénéité, la différenciation pédagogique et l'évaluation seront interrogées.

Il est souhaitable que les candidats soient capables d'argumenter et de justifier leurs réponses, de montrer une capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers leurs propositions, d'être imaginatif ... à défaut d'avoir des repères. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens.

Enfin, les candidats doivent être en capacité de mieux mettre en relation EPS et éducation à la santé mais aussi d'approfondir la dimension interdisciplinaire des apprentissages.

Au cours de l'entretien, les candidats seront interrogés sur leur pratique personnelle ou sur les types d'activités sportives qu'ils peuvent animer ou encadrer. Ces deux domaines pourront faire l'objet d'un élargissement du questionnement du jury en fin de l'entretien. Il peut donc être intéressant de l'avoir anticipé. Il est toutefois nécessaire de rappeler qu'il convient d'éviter les propos peu authentiques ou convenus. Par ailleurs, il est attendu des candidats qu'ils ne restent pas sur la simple description de leur pratique personnelle et des bienfaits pour leur santé mais plutôt qu'ils en proposent une véritable analyse et qu'ils sachent faire le lien avec leur future pratique d'enseignant.

Par ailleurs, le jury invite les candidats à :

- Exploiter toutes périodes de stages prévues durant leur formation initiale pour vivre une démarche d'enseignement dans un contexte institutionnel réel et singulier.
- Consulter régulièrement les sites institutionnels et ainsi opérer une veille.

2ème partie : SUJET RELATIF A UNE SITUATION PROFESSIONNELLE (60 points)

DESCRIPTIF DE L'EPREUVE (extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 – MENH1310119A)

Cette deuxième partie consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent qui sont celles de la République.

LES SUJETS

Onze sujets ont été traités par les candidats de cette session 2018. Ils abordent diverses situations professionnelles, différentes thématiques générales de l'Éducation qui permettent aux candidats de s'interroger sur les grands principes de fonctionnement de l'École et sur les valeurs qui la fondent.

Tous les sujets proposés lors de cette épreuve présentent une structuration commune : le thème, la description de la situation professionnelle, un questionnement permettant de guider la réflexion et une documentation à disposition. Il s'agit d'un dossier de 5 pages maximum prenant appui sur des extraits de documents : textes officiels, articles de presse, expérimentations menées, documents de travail.

L'EXPOSE

La gestion des 15 minutes de l'exposé constitue, chez certains, une difficulté. En effet, des discours trop courts ne permettent pas d'approfondir la situation professionnelle.

Beaucoup de candidats rencontrent des difficultés à structurer leur exposé en apportant principalement des réponses au questionnement posé, au risque de s'éloigner de la problématique qui doit rester première. Or les questions et les contenus des documents doivent constituer des aides pour construire un exposé permettant de traiter la problématique. Une introduction à l'exposé est bien souvent proposée, le plan de l'exposé suit souvent scrupuleusement le questionnement, la conclusion quant à elle, est parfois omise.

Les textes du corpus sont trop souvent reformulés voire paraphrasés. Les meilleurs candidats parviennent à les analyser, à les mettre en relation et à adopter une attitude réflexive et ils sont capables de s'appuyer sur des éléments clés des documents pour étayer leur argumentation.

Le registre de langue et la clarté des propos des candidats sont globalement satisfaisants. On peut noter cependant, parfois, un langage quotidien inadapté à leur futur métier et un débit de parole parfois monocorde ou trop rapide qui peut altérer la compréhension du discours.

Recommandations et conseils aux candidats concernant l'exposé

Sur la forme de l'exposé

La durée de cette partie de l'épreuve n'est pas toujours bien gérée par les candidats. Certains candidats proposent des exposés qui s'avèrent trop courts et ne profitent donc pas des 15 minutes à leur disposition pour approfondir la situation professionnelle proposée. Il importe de veiller au débit de parole pour poser le propos et rester clair.

Peu de candidats structurent leur propos à l'aide d'un plan réfléchi. S'ils proposent fréquemment une introduction, ils se contentent bien souvent de répondre aux questions proposées qui ne peuvent être considérées comme un plan préétabli. Il est attendu des candidats qu'ils analysent et traitent la situation présentée en s'aidant des questions posées et des documents et qu'ils construisent un plan permettant de structurer leur exposé et non que ce plan suive scrupuleusement l'ordre des questions.

En outre, la conclusion est bien souvent omise. Elle est pourtant nécessaire pour clore l'exposé et répondre à la problématique et elle peut être l'occasion pour les candidats de proposer une ouverture sur l'entretien qui suivra.

Sur le contenu de l'exposé

Au préalable, il convient de rappeler que les candidats sont invités à **répondre à une problématique professionnelle**. Pour accompagner la réflexion, ils disposent de la présentation d'une situation professionnelle, de questions et d'un dossier de 5 pages maximum.

Les questions proposées permettent d'explorer divers domaines de la situation, guident la réflexion et permettent de structurer le propos.

Dans leur exposé, les candidats doivent être en mesure d'apporter une réponse aux questions posées par la situation professionnelle. Ils sont donc amenés à **analyser** la situation proposée et à **la mettre en perspective** au regard de la documentation fournie. Les documents offrent des éléments de réponse évidents, il convient cependant de conduire une analyse approfondie pour les identifier et les mettre en relation. Il convient enfin d'éviter de passer un temps trop important à présenter les différents éléments (situation et documentation) au détriment de leur traitement.

Les membres du jury ont donc particulièrement apprécié les candidats capables :

- de proposer un plan clair,
- de structurer leur exposé,
- de présenter les enjeux de la situation professionnelle,
- de mener une réflexion personnelle sur cette situation,
- de s'appuyer sur la documentation proposée pour étayer l'argumentation (sans paraphraser les textes),
- de répondre à la problématique de départ.

L'ENTRETIEN

L'entretien permet, dans un premier temps, de revenir sur les propos des candidats exprimés lors de l'exposé afin de les préciser, de vérifier le degré de maîtrise des notions abordées ou de les étayer d'exemples concrets, le cas échéant.

Les questions posées n'appellent pas toujours une réponse unique mais invitent bien souvent les candidats à s'exprimer et à faire partager leur analyse.

Les meilleurs candidats élaborent un argumentaire reflétant un positionnement personnel mais nuancé témoignant de leur capacité à appréhender toute la complexité du métier. Cette posture réflexive est un postulat nécessaire à la formation future. Ceci constitue une attente forte de l'épreuve.

L'entretien est également l'occasion, par les échanges, d'aborder différents domaines afin d'apprécier les connaissances de culture générale sur le système éducatif, l'aide aux élèves en difficulté, le travail en équipe, la coopération avec les partenaires...

Les meilleurs candidats témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle.

Certains thèmes tels que les valeurs de la République, les usages pédagogiques du numérique ou encore l'école maternelle sont systématiquement abordés.

Le jury est très attentif au degré de maîtrise de la langue.

Conseils et recommandations aux candidats

Les candidats doivent s'attendre à ce que le jury ouvre son champ de questionnement par des problématiques en relation avec le sujet.

L'entretien est à considérer comme un véritable temps d'échanges permettant d'approfondir la réflexion sur le sujet traité lors de l'exposé et de l'ouvrir ensuite sur d'autres domaines.

Il est conseillé aux candidats de montrer leurs capacités d'analyse et de construction d'une réflexion personnelle adossée **au bon sens**. Ils sont invités à illustrer leurs propos de situations concrètes imaginées ou observées.

Il est attendu des candidats :

- qu'ils connaissent le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » B.O n° 30 du 25 juillet 2013,
- qu'ils se projettent avec conviction et réalisme dans la fonction de Professeur des Ecoles,
- qu'ils s'expriment clairement (articulation, volume, débit) et prennent déjà conscience de leur rôle modélisant sur cette question du langage
- qu'ils aient des connaissances sur le système éducatif dans le cadre de la Loi sur la Refondation de l'école de la République, sachant faire référence aux textes officiels en vigueur, qu'ils connaissent les grandes phases du développement de l'enfant permettant d'anticiper et d'appréhender ses besoins
- qu'ils partagent et sachent faire partager les valeurs de la République,
- qu'ils montrent des capacités d'écoute et d'analyse,
- qu'ils fassent preuve d'honnêteté : il est préférable de reconnaître qu'on ne sait pas répondre à une question, qu'on ne maîtrise pas un concept plutôt que d'essayer de répondre à tout prix,
- qu'ils approfondissent leurs connaissances de l'école maternelle et de ses spécificités,

- qu'ils approfondissent leurs connaissances quant à l'usage pédagogique du numérique,
- qu'ils fassent preuve de curiosité : qu'ils suivent l'évolution du système éducatif, qu'ils prennent connaissance de l'actualité de l'éducation.
- qu'ils approfondissent leurs connaissances des parcours éducatifs
- qu'ils connaissent quelques références/ sites institutionnels
- qu'ils fassent part de leurs expériences professionnelles pour mettre en évidence leur engagement

Par ailleurs la présentation vestimentaire, l'attitude et la posture en tant que futur enseignant méritent la plus grande attention de la part des candidats.

Exemples de questions posées par le jury :

- Quels sont les usages pédagogiques des outils numériques ?
- Quelles peuvent être les réponses apportées pour les élèves en difficulté ?
- Comment prendre en charge les élèves à besoins particuliers ? Qu'est-ce que l'école inclusive ?
- Quelles sont les instances de travail en équipe ?
- Comment mesurer les progrès des élèves ?
- Comment favoriser les relations entre l'Ecole et les familles ?
- Quelle est la place de l'enseignant dans l'organigramme de l'Education Nationale ?

Quelques éléments statistiques :

4 candidats ont abandonné en cours d'épreuve, lors de la préparation, ce que les jurys ont déploré. Il importe que les candidats désappointés par les sujets puissent aller trouver dans les documents des dossiers des éléments de réponse pour soutenir leur réflexion.

Sur la deuxième partie de l'épreuve, la moyenne des commissions avoisine, sur l'ensemble des jours d'examen, les 31 sur 60.

Les commissions ont exploré tous les quartiles de notes disponibles. C'est ainsi que les meilleures prestations ont reçu les notes les plus élevées et que les commissions ont pu attribuer les notes les plus basses aux prestations les moins satisfaisantes. Les notes au-dessus de la moyenne constituent 62% des notes attribuées (de 30 à 60 points), pour la deuxième partie de cette épreuve orale d'admission.